RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 31769
Numéro SIREN : 844 786 004
Nom ou dénomination : ABONDANCE DE JOIE

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt 147451

WALL COMPTA S.A.R.L.

World Accountants Lawyers Leaders

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 15.000 EUROS
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
ET INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI.

RAPPORT

DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

****

TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Monsieur l'Associé Unique,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime de l'associé unique, en date du 15 Novembre 2019, de la S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous faire part de mon analyse sur la situation de la société.
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux comptes sur la situation de la société :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Mission du Commissaire à la Transformation :

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimés nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation.
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

J'aborderai successivement les points suivants :

1. : Présentation de l'opération et description de l'opération de la transformation.
2. : Description des diligences et appréciation des éléments constitutifs du patrimoine.
3. : Conclusion.

1.: Présentation de l'opération et description de la transformation:

1.1 : Parties en présence :

La S.A.R.L. à Associé Unique ABONDANCE DE JOIE est immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés de Paris depuis le 21 Décembre 2018 sous le numéro SIREN 844 786 004.
Le capital social est de 1.000 euros.
Elle exerce son activité de conseil, depuis le 17 Décembre 2018, au siège social qui est situé au 2 Rue de la Tour des Dames à 75009 PARIS.

Le porteur de parts unique au jour du présent rapport est:

Le Fonds de Dotation EMERAUDE Solidaire, au capital de 6.366.000 euros, dont le siège social est fixé au 2 Rue de la Tour des Dames à 75009 PARIS et déclaré en Préfecture de Paris sous le numéro d'immatriculation 529 304 057.

Le gérant de la S.A.R.L. à Associé Unique ABONDANCE DE JOIE est Monsieur BUCAILLE-LANREZAC Yann, demeurant 2 Rue de l'Amiral de Joinville à 92200 NEUILLY SUR SEINE.

1.2 : Objectif de l'opération :

Cette opération de transformation a pour objectif de constituer une Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) au capital de 1.000 euros.

1.3 Description de la transformation.

Il est envisagé que la S.A.R.L. à Associé Unique ABONDANCE DE JOIE, exerçant une activité de société Holding sise 2 Rue de la Tour des Dames à 75009 PARIS (N° SIRET 844 0786 004 00011) se transforme en Société par Actions Simplifiée (S.A.S.).

2. : Description des diligences et appréciation des éléments constitutifs du patrimoine:

Dans le cadre de ma mission, je me suis rapproché de Monsieur DESSEAUX Philippe, Expert-Comptable de la S.A.R.L. DESSEAUX, associé unique au sein de la société S.A.R.L. DESSEAUX, sis P.A. du Moulin, Allée Hélène Boucher à 59118 WAMBRECHIES, afin de contrôler les éléments constitutifs du patrimoine en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation. Mon principal interlocuteur ayant été Monsieur Philippe DESSEAUX.

J'ai contrôlé les pièces justificatives et, toutes les informations et documents jugés utiles concernant la matérialité des éléments du patrimoine m'ont été communiqués.

Sur la base de mes travaux, il apparaît qu'au regard des éléments suivants :

- Comptes annuels de la S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE au 31 Décembre 2018.
- Situation Provisoire de la S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE au 31 Octobre 2019.
- Entretien avec le gérant de la S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE.

- Entretien avec l'Expert-Comptable de la S.A.R.L. ABONDANCE DE JOIE
- Lettre d'affirmation en date du 6 Décembre 2019.

La situation de la société S.A.R.L. à Associé Unique ABONDANCE DE JOIE est la suivante :

La société clôture ses comptes annuels au 31 Décembre de chaque année et dans le cadre de ma mission de Commissaire à la Transformation de la société, j'ai pu analyser les comptes annuels de la société clos le 31 Décembre 2018 ainsi que la situation comptable établie par Monsieur DESSEAUX Philippe, Expert-Comptable de la société ABONDANCE DE JOIE.

Au 31 Octobre 2019, l'actif de la société est constitué notamment par :

- Les immobilisations financières : 250 k€ composées de Titres de participation de :
  i. 100% de la S.A.R.L. JOYEUX BORDEAUX (SIRET 843 750 373 00014).
  ii. 100% de la S.A.R.L. à Associé Unique GRAIN DE MOUTARDE (SIRET 827 853 367 00015).
  iii. 100% de la S.A.R.L. à Associé Unique GRAINS ET CAPSULES (SIRET 842 228 645 00011)
- Les autres créances sont représentatives d'une créance en comptes courants pour un montant de 700 k€.
- La trésorerie : 5,9 k€.

Les capitaux propres s'élèvent au 31 Octobre 2019 à 916,20 €. Ils sont constitués de 1.000 € au titre du capital, et du résultat déficitaire de la situation au 31 Octobre 2019 de 83,80 €.

Lors de l'Assemblée Générale du 28 Juin 2019 et s'agissant du premier exercice social, le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2018, qui s'élève à 0 € n'a pas été affecté. Les capitaux propres s'élevaient ainsi à 1.000 euros. Aucun acompte sur dividende ne m'a été signalé.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.
Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels ainsi que de la situation provisoire arrêtée au 31 Octobre 2019 est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés ; Aucun avantage particulier n'est stipulé dans le projet de transformation ou n'est apparu lots de mes contrôles.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

En raison de cette situation comptable, le montant des capitaux propres est inférieur au montant du capital social.

3. : Conclusion :

En conclusion de mes travaux, je n'ai pas d'avis à formuler sur la base des biens composant l'actif social mais je ne suis pas en mesure d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social de la société S.A.S. « ABONDANCE DE JOIE ».

Fait à Wambrechies,
Le 10 Décembre 2019,

Jean-Jacques WALLYN
Commissaire à la transformation